

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Marseille Saint-Charles (13001)

La convention d'occupation signée le 21 juillet 2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société BRESCIA INVESTISSEMENT pour une durée de 10 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 3 signé en date du 16 octobre 2025.

« Restauration Fast Food, à emporter et/ou à consommer sur place et/ou en livraison à domicile »

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder un abattement partiel de redevance pour une durée de 5 mois, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.